



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Toxicomanie

Question écrite n° 41192

Texte de la question

M. Serge Roques attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la situation du dispositif spécialisé de prise en charge des toxicomanes dans notre pays. De nombreux intervenants en toxicomanie soulignent la précarité de ce dispositif qui se traduit en particulier pour les structures par des délégations de crédits tardives, un taux d'évolution insuffisant et l'impossibilité de faire face à l'augmentation alarmante de la fréquentation des centres. Plusieurs orientations avaient été évoquées à l'issue du comité interministériel de lutte contre la drogue en septembre dernier : l'augmentation des capacités de prise en charge dans les centres de soins avec hébergement, l'amélioration de l'accès aux traitements de substitution, la création de nouveaux réseaux « Toxicomanie - ville - hôpital », une campagne de vaccination contre l'hépatite B. Il lui demande les mesures déjà mises en œuvre à ce jour et celles qu'il envisage de prendre pour traduire concrètement ces orientations.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la situation financière du dispositif spécialisé de soins aux toxicomanes. Prenant en compte les préoccupations de nombreux parlementaires et afin d'atteindre les objectifs fixés par le plan gouvernemental de lutte contre la drogue du 14 septembre 1995, le Premier ministre a décidé la levée du gel de 15 % touchant les crédits toxicomanie qui bénéficient d'un taux d'évolution de 2,38 %. Si, en 1996, la première délégation de crédits affectés aux centres spécialisés de soins aux toxicomanes a été versée avec retard, aujourd'hui, tous les centres spécialisés de soins aux toxicomanes ont reçu l'intégralité de leurs dotations. En outre, le plan gouvernemental de lutte contre la drogue du 14 septembre 1995 prévoit l'augmentation et la diversification des capacités d'hébergement pour diminuer les délais de prise en charge, la délivrance de traitements de substitution, la création de nouveaux réseaux toxicomanie-ville-hôpital, l'amélioration de la prise en charge des toxicomanes à l'hôpital. Des mesures nouvelles ont donc été notifiées pour 1996 qui prévoient la création de 13 centres spécialisés de soins aux toxicomanes, le renforcement de 45 centres prescrivant des traitements de méthadone ainsi que la création de 102 places d'hébergement.

Données clés

Auteur : [M. Roques Serge](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41192

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3789

Réponse publiée le : 9 décembre 1996, page 6498